



ÉLAGUEUR ARBORICULTEUR (EXPÉRIMENTÉ)

Tu es un arboriculteur-élagueur d'expérience, intéressé à parfaire ton métier et progresser dans le domaine ?
Tu es intéressé à sortir de la Ville et t'installer, seul ou avec ta famille, dans l'une des plus belles régions ?
Tu es en bonne forme physique, productif, ouvert et respectueux ?

La Coop de l'arbre en est à sa 18^e saison d'arboriculture-élagage. Seule organisation spécialisée dans le domaine de l'arboriculture en Charlevoix, la Coop de l'arbre compte sur une clientèle établie et en croissance, ce qui l'amène à recruter de nouveaux arboriculteurs-élagueurs, pour se joindre à ses équipes aguerries.

RESPONSABILITÉS

- ♦ Comprendre les devis, leur cadre d'exécution et interagir adéquatement avec le client lorsqu'il y a lieu.
- ♦ Rythmer la journée d'opération en fonction des objectifs journaliers et veiller à la sécurité de l'opération.
- ♦ Réviser quotidiennement les équipements et s'assurer d'arriver et repartir des contrats avec le matériel nécessaire.
- ♦ Exécuter tous les travaux reliés à l'arboriculture et les abattages.
- ♦ Agir comme grimpeur principal, travailler en équipe et participer au ramassage.
- ♦ Encourager les nouveaux élagueurs dans leur développement.
- ♦ Participer aux autres types de travaux, tels: l'aménagement de boisé et l'estimation (*)
- ♦ Assurer sa portion des entretiens d'équipements et relayer les informations
- ♦ Contribuer à la bonne entente, l'esprit d'équipe et à la représentation de la Coop.

EXIGENCES

- ♦ Bonne forme physique et bonne attitude
- ♦ Expérience requise comme élagueur diplômé

TU AIMERAS

- ♦ De la variété dans ton emploi
- ♦ Un horaire allégé
- ♦ Une équipe agréable
- ♦ Une gestion à échelle humaine
- ♦ La possibilité d'avancement rapide
- ♦ Un environnement de travail d'exception

CONDITIONS

- ♦ **Horaire :**
 - Semaine : 4 ou 5 jours, 32 à 40 heures
 - Du lundi au jeudi ou du lundi au vendredi
- ♦ **Contrat (*) :** 29 avril au 13 décembre 2024
- ♦ **Salaire de départ :** 25\$/h à 32\$/h selon expérience
- ♦ **Heures supplémentaires :** oui, selon convention
- ♦ **Avantages :** participation au RVER
- ♦ **Vacances :** 2 semaines - à planifier au calendrier
- ♦ **Congés de maladies :** oui, selon convention
- ♦ **Allocation équipement :** oui, selon convention
- ♦ **Logement :** facilitation de l'employeur

- ♦ Être professionnel, productif et débrouillard
- ♦ Être capable de flexibilité et d'adaptation.

Estimation & saisonnalité (*) : En fonction des aptitudes et de l'intérêt du candidat, le contrat saisonnier peut se transformer en poste annuel et la portion « estimation » des tâches peut être + ou - importantes.

Te joindre à notre équipe t'interpelle ?

Propose ta candidature en acheminant ton CV à contact@coopdelarbre.org



Coop de l'arbre